



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 10 AVR. 2026

ID : 062-216204735-20260330-26_02_01-DE



DCM 26.02.01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
30 mars 2026**

**Date de convocation :
24 mars 2026**

Objet :

Votes pour : 28

Vote contre : 0

Rapport d'orientation budgétaire

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANÉL – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Didier RINGARD – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – M. Thierry DISSAUX – Mme Anne VENEL – M. Pascal GANTOIS – Mme Emilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent : Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal sont tenus d'effectuer un débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire dont il donne lecture et qui leur a été transmis.

Préambule

La rédaction d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue une obligation pour les communes comptant plus de 3 500 habitants et pour les EPCI comptant au moins une commune de



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le **10 AVR. 2026** SLO

ID : 062-216204735-20260330-26_02_01-DE

DCM 26.02.01

plus de 3 500 habitants, au regard des articles L.1612-26 et R.1612-49 du CGCT. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dont il est pris acte par une délibération spécifique. La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

I- Contexte national et local

A. Contexte économique et financier national

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 (PLF 2026), présenté le 14 octobre 2025 en Conseil des ministres, s'inscrit dans un contexte institutionnel incertain et dans un cadre financier contraint par une exigence de réduction du déficit public.

Débatu à l'Assemblée nationale puis au Sénat à l'automne 2025, le projet initial a fait l'objet de plusieurs versions successives sans qu'une majorité parlementaire ne se dégage pour l'adopter.

Une loi de finances spéciale a donc été votée, afin de permettre, comme en 2025, la continuité des services publics et la collecte de l'impôt en début d'année 2026, dans l'attente de la reprise des débats au Parlement.

Le 20 janvier dernier, le Gouvernement a engagé sa responsabilité sur un texte de compromis, contenant de nombreuses mesures qui concernent directement ou indirectement les collectivités locales, avec comme objectif de contenir le déficit public à 5,0% (contre 4,7% dans le projet initial).

Par rapport à la version initiale du texte, le projet sur lequel le Gouvernement a décidé d'engager sa responsabilité assouplit dans une certaine mesure les contraintes fiscales pesant sur les particuliers :

- Indexation sur l'inflation (à hauteur de 0,9%) des tranches du barème de l'impôt sur le revenu ;
- Renoncement à substituer l'abattement de 10% sur les pensions de retraite par un abattement forfaitaire.

Les dépenses de l'Etat seraient en baisse de 2 milliards d'euros par rapport au PLF initial, grâce notamment à des économies réalisées sur les ministères non régaliens, les agences et les opérateurs.

Le projet de budget se fonde sur les hypothèses suivantes, et vise un déficit public de 5,0% en 2026.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

10 AVR. 2026

ID : 062-216204735-20260330-26_02_01-DE

DCM 26.02.01

	2025	2026
Croissance	+0,7%	+1,0%
Inflation	+1,1%	+1,3%
Déficit public	5,4% du PIB	5,0% du PIB
Dette publique	115,9% du PIB	118,2% du PIB
Part des dépenses publiques dans le PIB	56,8% du PIB	56,6% du PIB

B. Situation financière des collectivités locales

Selon les projections réalisées par la Banque postale, consultables dans la Note de conjoncture sur les finances locales, publiée le 23 septembre dernier, la situation financière des collectivités locales apparaît disparate selon la catégorie considérée, mais moins préoccupante que prévue pour les collectivités du bloc communal selon des données 2025 projetées.

Ainsi, l'évolution prévisionnelle du taux d'épargne brute des collectivités du bloc communal (communes + EPCI) serait légèrement positive et atteindrait +0,1%, selon des données encore provisoires. Ce résultat est obtenu grâce à une maîtrise plus forte qu'attendue des charges à caractère général, en lien avec un taux d'inflation en baisse.

La situation financière des collectivités locales reste néanmoins tendue après deux années - 2023 et 2024 - marquées par une baisse sensible des marges de manœuvre des collectivités.

EV° 2024/2025	Communes	GFP*	Départements	Régions
Recettes courantes	+2,1%	+1,5%	+3,1%	-0,6%
Dépenses de fonctionnement	+2,5%	+2,0%	+2,2%	+1,1%
Epargne brute	-0,4%	-2,0%	+14,4%	-7,5%
Epargne nette	+0,9%	-3,6%	+28,5%	-17,1%
Dépenses d'investissement	+4,2%	+5,6%	-6,9%	-8,5%
Encours de dette	+2,7%	+5,5%	+4,6%	+5,3%

Source : La Banque postale, Note de conjoncture sur les finances locales, 23 septembre 2025

Evolution prévisionnelle 2024 / 2025

* GFP = groupements à fiscalité propre



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le **10 AVR. 2026**

ID : 062-216204735-20260330-26_02_01-DE

S'LO

DCM 26.02.01

C. Participation des collectivités à la réduction du déficit public

En 2025, la participation des collectivités locales à la réduction du déficit public s'est élevée à 5,4 milliards d'euros, selon les estimations publiées par la Cour des comptes dans le deuxième fascicule du rapport annuel sur la situation des finances publiques locales :

- Gel de la TVA : 1,2 milliard d'euros ;
- Hausse du taux de cotisation à la CNRACL : 1,4 milliard d'euros ;
- Variables d'ajustement : 487 millions d'euros ;
- Réduction de crédits budgétaires (dont fonds vert) : 1,3 milliard d'euros ;
- DILICO (il s'agit d'un dispositif qui vise à faire participer les collectivités à l'effort de réduction du déficit) : 1 milliard d'euros.

L'effort demandé aux collectivités en 2026 serait fortement réduit par rapport à la version initiale du projet de loi de finances, et avoisinerait 2 milliards d'euros selon le Gouvernement, qui ne tient néanmoins pas compte de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL dans son calcul.

Les négociations entre le Gouvernement et les différents groupes politiques au Parlement, et notamment au Sénat, ont eu pour effet de « réduire la facture » des collectivités locales, en particulier sur trois mesures phares :

- Assouplissement du DILICO : montant total prélevé de 740 millions d'euros en 2026 contre 2 milliards d'euros prévus dans le texte initial (*aucune commune ne sera contributrice en 2026*) ;
- Suppression de la disposition prévoyant l'exclusion au FCTVA des dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et de la voirie, réseaux, fourniture de services informatiques), mais maintien de « l'année blanche » pour les EPCI ;
- Allègement de la réduction de la compensation fiscale destinée à compenser la division par deux des valeurs locatives des locaux industriels - le taux de réduction passant de 25% dans la version initiale à 19,3% dans la version soumise à 49,3 ;
- En matière de soutien à l'investissement local ;
- L'enveloppe de DETR devrait rester en 2026 au même niveau qu'en 2025 ;
- L'enveloppe de DSIL pourrait diminuer en 2026 par rapport à 2025, sans chiffres définitifs connus à ce stade ;
- **Le montant des autorisations d'engagement pour le fonds vert serait de 837,5 millions d'euros en 2026**, contre 1,15 milliard d'euros en 2025 et 2,25 milliards d'euros en 2024.

II- Evolution des dépenses de fonctionnement

A. Les charges à caractère général (compte 011)

Il s'agit de l'ensemble des charges permettant le fonctionnement de la collectivité (eau, énergies, carburants, maintenance des matériels et des véhicules, assurances...).



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 10 AVR. 2026

ID : 062-216204735-20260330-26_02_01-DE

S'LO

DCM 26.02.01

Au BP 2025, le montant des crédits prévus était de : 5 084 627,45 euros. Les dépenses constatées au CA 2025 sont de 3 986 971,38 euros soit une différence de 1 097 656,07 euros et donc une « consommation » de 78,41% des crédits inscrits au BP 2025.

Pour 2026, il est prévu d'inscrire au BP : 5 050 500,00 euros. Soit une baisse de 0,67%.

Cela s'explique par, un ajustement des crédits par rapport au résultat 2025 sur ce chapitre.

B. Les charges de personnel et frais assimilés (compte 012)

Il s'agit des dépenses concernant l'ensemble de la masse salariale de la collectivité.

Au BP 2025, les crédits prévus étaient de 6 136 421,78 euros, les dépenses effectives au CA 2025 sont de 5 536 410,23 euros, soit une différence de 600 010,77 euros et donc une « consommation » de 90,22% des crédits inscrits au BP 2025.

Pour 2026, il est envisagé d'inscrire 6 160 743,25 euros au BP. Soit une augmentation de 0,40% par rapport au BP 2025.

Cela s'explique par le GVT (glissement vieillesse technicité), l'évolution des carrières des agents, l'évolution des taux de cotisations vieillesse des employeurs (environ 100 000,00 euros par an pour notre collectivité) ...

Pour rappel, le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales prévoit une augmentation de ce taux en quatre ans :

- 34,65% en 2025 ;
- 37,65% en 2026 ;
- 40,65% en 2027 ;
- 43,65% en 2028.

C. Les atténuations de produits (compte 014)

Sur ce chapitre sont inscrits les crédits prévus notamment pour le prélèvement au titre de l'art.55 de la loi SRU, le dégrèvement de taxe foncière sur propriétés non bâties jeunes agriculteurs...

Au BP 2025, les crédits prévus étaient de 47 000,00 euros, les dépenses effectives au CA 2025 sont de 57 210,25 euros, soit une différence de 10 210,25 euros et donc une « consommation » de 121,72% des crédits inscrits au BP 2025.

Cela s'explique par le reversement d'une partie de la Dotation Globale de Fonctionnement à l'Etat (trop perçu).



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le **10 AVR. 2026**

ID : 062-216204735-20260330-26_02_01-DE

S²LO

DCM 26.02.01

Pour 2026, il est envisagé d'inscrire 48 000,00 euros au BP. Soit une augmentation de 2,13% par rapport au BP 2025.

D. Les autres charges de gestion courante (compte 65)

Il s'agit de l'ensemble des dépenses d'abonnement et de licences des logiciels informatiques utilisés au sein de la collectivité, de l'ensemble des indemnités et frais versés aux élus de la collectivité, de l'ensemble des subventions versées aux associations, CCAS...

Au BP 2025, les crédits prévus étaient de 923 055,10 euros, les dépenses effectives au CA 2025 sont de 897 042,97 euros, soit une différence de 26 012,13 euros et donc une « consommation » de 97,18% des crédits inscrits au BP 2025.

Pour 2026, il est envisagé d'inscrire 1 012 300,00 euros au BP. Soit une augmentation de 9,66% par rapport au BP 2025.

Cela s'explique notamment par l'inscription de crédits relatifs au poste de l'adjoint non remplacé sur le mandat précédent ainsi que l'augmentation des frais de licence des logiciels...

E. Les charges d'intérêts de la dette (compte 66)

Il s'agit des intérêts réglés pour honorer les remboursements d'emprunt contractés par la collectivité.

Au BP 2025, les crédits prévus étaient de 73 776,00 euros, les dépenses effectives au CA 2025 sont de 73 776,06 euros car les chiffres sont connus d'année en année.

Pour 2026, il est envisagé d'inscrire 65 015,27 euros au BP. Soit une baisse de 11,87% par rapport au BP 2025.

Cela s'explique par une baisse des intérêts à rembourser.

Résumé dépenses de fonctionnement :

BP 2025	REALISÉ 2025	BP 2026
13 189 455,70 euros	11 192 691,53 euros	13 409 974,89 euros

Crédits consommés CA2025 / BP 2025 = 84,86%

BP 2026/BP 2025 : +1,67%



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 10 AVR. 2026

ID : 062-216204735-20260330-26_02_01-DE

SLO

DCM 26.02.01

III- Evolution des recettes de fonctionnement

A. Produits des services et du domaine (compte 70)

Ce chapitre contient les concessions de cimetières, les différentes régies (médiathèque, places de marchés, remboursements de charges de la résidence autonomie, repas de cantines et heures de garderie, CLSH, colonies...).

Au BP 2025, les crédits prévus étaient de 284 519,50 euros, les recettes effectives au CA 2025 sont de 388 962,66 euros, soit une différence de 104 443,16 euros et donc un encaissement à hauteur de 136,71% des crédits inscrits au BP 2025.

Pour 2026, il est envisagé d'inscrire 407 500,00 euros au BP. Soit une augmentation de 43,22% par rapport au BP 2025.

Cela s'explique par l'inscriptions de recettes relatives à l'augmentation des effectifs en cantines, garderies, CLSH, colonies...

B. Impôts et taxes (comptes 73 et 731)

731 : Ce chapitre contient les recettes de fiscalité des particuliers et des entreprises perçues par le service des impôts et reversées à la collectivité. Il s'agit de la première source de recettes pour une collectivité.

73 : Il s'agit des dotations et compensations versées par l'état à la suite de la suppression d'un impôt.

Au BP 2025, les crédits prévus étaient de 8 702 498,00 euros, les recettes effectives au CA 2025 sont de 9 031 863,50 euros, soit une différence de 329 365,50 euros et donc un encaissement à hauteur de 103,78% des crédits inscrits au BP 2025.

Pour 2026, il est envisagé d'inscrire 8 853 450,24 euros au BP. Soit une augmentation de 1,73% par rapport au BP 2025.

Cela s'explique par l'ajustement des recettes prévues en 2026 par rapport aux recettes perçues en 2025. De plus, les services de l'Etat n'ont pas encore communiqué leurs chiffres.

C. Dotations et participations (compte 74)

Il s'agit des subventions reçues dont la dépense est rattachée à des charges de fonctionnement de la collectivité (DGF, participations des communes « éclairage public », dotations et participations ne relevant pas du domaine des impositions directes...



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le **10 AVR. 2026** SLO

ID : 062-216204735-20260330-26_02_01-DE

DCM 26.02.01

Au BP 2025, les crédits prévus étaient de 2 724 424,68 euros, les recettes effectives au CA 2025 sont de 2 867 104,12 euros, soit une différence de 142 679,44 euros et donc un encaissement à hauteur de 105,24% des crédits inscrits au BP 2025.

Pour 2026, il est envisagé d'inscrire 2 718 147,38 euros au BP. Soit une baisse de 0,23% par rapport au BP 2025.

Cela s'explique notamment par l'incertitude concernant le versement de certaines dotations ainsi que par la gratuité des abonnements médiathèque.

D. Autres produits de gestion courante (compte 75)

Il s'agit de l'ensemble des loyers perçus. Les revenus des immeubles sont affectés à ce compte (locations des salles municipales, loyers gendarmerie, résidence autonomie, inspection de circonscription...).

Au BP 2025, les crédits prévus étaient de 440 000.00 euros, les recettes effectives au CA 2025 sont de 613 217,72 euros, soit une différence de 173 217,72 euros et donc un encaissement à hauteur de 139,37% des crédits inscrits au BP 2025.

Pour 2026, il est envisagé d'inscrire 480 000,00 euros au BP. Soit une augmentation de 0,96% par rapport au BP 2025.

Cela s'explique par l'ajustement des recettes prévues en 2026 par rapport aux recettes perçues en 2025.

E. Autres produits de gestion courante (compte 77)

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » recense les opérations comptables de régularisation (annulation de mandats sur exercice antérieur) ainsi que les cessions.

Au BP 2025, les crédits prévus étaient de 2 000,43 euros, les recettes effectives au CA 2025 sont de 181 534,42 euros, soit une différence de 179 533,99 euros et donc un encaissement à hauteur de 9 074,77% des crédits inscrits au BP 2025.

Cela s'explique notamment par les ventes de terrains, de matériel (tracteurs, désherbeuse), de véhicules...

Pour 2026, il est envisagé d'inscrire 10 000,00 euros au BP. Soit une augmentation de 399,89% par rapport au BP 2025.

Cela s'explique par l'ajustement des recettes prévues en 2026 par rapport aux recettes perçues en 2025.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

10 AVR. 2026

ID : 062-216204735-20260330-26_02_01-DE

DCM 26.02.01

Bilan recettes de fonctionnement :

BP 2025	Réalisé	BP 2026
13 189 455,70 euros	14 131 349,01 euros	13 409 974,89 euros

Evolution BP 2026 / BP 2025 = +1,67%

Recettes CA 2025 / BP 2025 = 107,14%

IV- Evolution des dépenses d'investissement

A. Emprunts et dettes assimilées (compte 16)

Il s'agit des emprunts remboursés par la collectivité sur un exercice.

Au BP 2025, le montant des crédits prévus était de : 224 627,13 euros. Les dépenses constatées au CA 2025 sont de 224 627,13 euros car la dépense est connue à l'avance.

Pour 2026, il est prévu d'inscrire au BP : 233 153,42 euros. Soit une augmentation de 3,8%.

Cela s'explique par le remboursement du capital des emprunts.

B. Immobilisations incorporelles (compte 20)

Il s'agit des acquisitions de logiciels, de frais d'études...

Au BP 2025, le montant des crédits prévus était de : 692 088,63 euros. Les dépenses constatées au CA 2025 sont de 245 458,82 euros soit une différence de 446 629,81 euros et donc une « consommation » de 35,47% des crédits inscrits au BP 2025.

Pour 2026, il est prévu d'inscrire au BP : 778 312,15 euros. Soit une augmentation de 12,46%.

Cela s'explique par l'inscriptions de frais d'études pour les projets.

C. Immobilisations corporelles (compte 21)

Il s'agit des acquisitions de terrains, de leur aménagement ainsi que les constructions et les équipements réalisées par la collectivité.

Au BP 2025, le montant des crédits prévus était de : 7 461 644,33 euros. Les dépenses constatées au CA 2025 sont de 3 006 950,87 euros soit une différence de 4 454 963,46 euros et donc une « consommation » de 40,30% des crédits inscrits au BP 2025.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

10 AVR. 2026

ID : 062-216204735-20260330-26_02_01-DE

DCM 26.02.01

Pour 2026, il est prévu d'inscrire au BP : 5 669 976,57 euros. Soit une baisse de 23,98% par rapport aux crédits inscrits au BP 2025.

Cela s'explique par le transfert de crédits au chapitre 23 qui correspond aux travaux en cours.

D. Immobilisations en cours (compte 23)

Il s'agit de l'ensemble des travaux ou acquisitions s'étalant sur plusieurs exercices comptables.

Au BP 2025, le montant des crédits prévus était de : 161 626,03 euros. Les dépenses constatées au CA 2025 sont de 54 317,29 euros soit une différence de 37 691,26 euros et donc une « consommation » de 33,61% des crédits inscrits au BP 2025.

Pour 2026, il est prévu d'inscrire au BP : 2 080 572,89 euros. Soit une hausse de 1 187,26% par rapport aux crédits inscrits au BP 2025.

Cela s'explique par l'inscriptions de crédits pour la réalisation de grands projets en 2026. (Réhabilitation site rue Lamendin, sécurisations abords du collège, travaux Maison de l'Enfance et de la Famille, travaux 26 salles de bain RA...).

Bilan dépenses d'investissement :

BP 2025	REALISE 2025	BP 2026
8 677 583.72 euros	3 617 198.43 euros	8 872 015.03 euros

Crédits consommés CA 2025 / BP 2025 = 41,68%

BP 2026 / BP 2025 : 2,24%

V- Evolution des recettes d'investissement

Elles sont constituées des dotations et subventions, telles que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts.

Au BP 2025, 8 677 583,72 euros avaient été inscrits et 4 357 742,80 euros sont constatés au CA 2025, soit 50,22% des crédits inscrits au BP 2025.

Pour 2026, il est prévu d'inscrire 8 872 015,03 euros. Constitué notamment du résultat de la section d'investissement au 31/12/2025 de 4 732 237,01 euros, des amortissements pour 500 000.00 euros, 100 000.00 euros d'opérations patrimoniales, 470 432,26 euros de dotations dont le FCTVA ainsi que l'excédent de fonctionnement pour 2 millions d'euros. Enfin des subventions d'investissement à hauteur de 399 616,39 euros (CARSAT, département pour la RA, ...).



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le **10 AVR. 2026**

ID : 062-216204735-20260330-26_02_01-DE

S²LO

DCM 26.02.01

Bilan recettes d'investissement :

BP 2025	Réalisé	BP 2026
8 677 583.72 euros	8 349 435.44 euros	8 872 015.03 euros

BP 2026 / BP 2025 = + 2,30%

Recettes CA 2025 / BP 2025 = 96,22%

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire au vu du rapport d'orientation budgétaire qui leur a été transmis.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
8 avr. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

